

POUR LA RÉUSSITE DU PASS'SPORT EN LOIRE-ATLANTIQUE

PASS SPORT



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ACADÉMIE
DE NANTES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

direction des services départementaux
de l'éducation nationale
Loire-Atlantique



CDOS

**LOIRE
ATLANTIQUE**

PROPOS INTRODUCTIFS

PASS SPORT



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CDOS

LOIRE
ATLANTIQUE

QU'EST-CE QUE LE PASS'SPORT ?

Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.

Les comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS) seront les interlocuteurs financiers des associations affiliées et les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) le seront pour les associations agréées non affiliées.



LE **PASS SPORT**
C'EST QUOI ?

Une aide de
50 euros par enfant
à 3,3 millions de familles*
**pour financer l'inscription
dans un club sportif**
à la rentrée 2021

* sous conditions de ressources



QUI EST CONCERNÉ ?

LE **PASS SPORT**
C'EST POUR QUI ?

5,4 millions de jeunes de 6 à 18 ans

dont les familles sont déjà
bénéficiaires de :

- l'Allocation de Rentrée Scolaire
- l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé
- l'Allocation aux Adultes Handicapés pour les 16/18 ans



En Loire-Atlantique
56 904 familles sont éligibles
au Pass'Sport !

COMMENT CELA FONCTIONNE POUR LES FAMILLES?

Les 3,3 millions de familles éligibles au Pass'Sport ont reçu durant l'été 2021 un courrier, avec en-tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Elles devront présenter ce **courrier en version papier**, entre le **1er juillet et le 30 novembre 2021**, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

LE **PASS SPORT**
COMMENT ÇA MARCHE ?

Fin août, **3,3 millions de familles** recevront le Pass'Sport et bénéficieront d'une **réduction de 50 euros** par enfant pour la prise d'une licence ou adhésion :

- dans les associations sportives affiliées à une fédération ;
- en QPV, dans toutes les associations sportives agréées.



COMMENT CELA FONCTIONNE POUR LES CLUBS?

L'inscription au Compte Asso a été simplifiée (environ 5 min.)

Les associations sont invitées à créer leur compte dès à présent.

3. Je référence ma structure comme volontaire au dispositif Pass'sport (3')

3.1 Je me connecte sur mon compte <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login> et je clique sur l'icône.



3.2 Je vérifie que les données de ma structure sont à jour, en cliquant sur chaque menu (rubrique Identité).

3.3 Dans la rubrique « Identité / Autres caractéristiques », je renseigne les 3 champs suivants

- Je clique sur **Structure volontaire au Pass'Sport**.
- Je saisis les **activités** que je propose (menu déroulant ou saisi des premières lettres).

L'association demandera le remboursement via la plateforme Compte Asso dédiée Pass'Sport, pour tous les jeunes éligibles, accueillis entre le 1er juillet et le 30 novembre 2021.

L'association sera remboursée entre mi-octobre et décembre 2021.



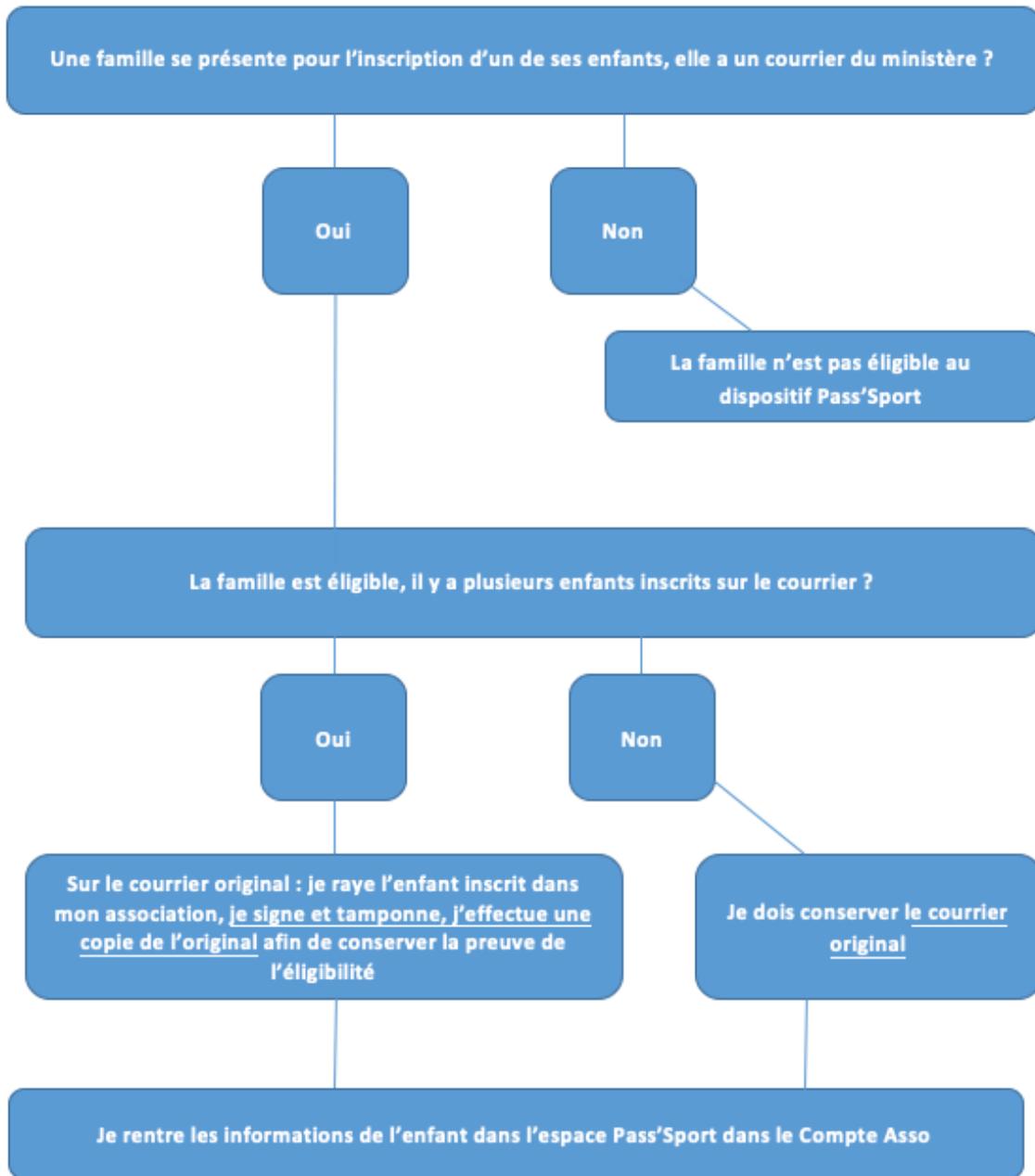
COMMENT CELA FONCTIONNE POUR LES STRUCTURES NON ASSOCIATIVES AFFILIÉES À DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES DÉLIVRANT DES LICENCES

Les structures sportives non associatives affiliées à des fédérations sportives délivrant des licences sont aussi éligibles au dispositif Pass'sport. Pour cela, elles doivent créer leur compte sur <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Une aide à l'ouverture du compte est disponible sur lien suivant :

http://ecnosf.franceolympique.com/passsport/OUTILS/PassSport_Créer%20un%20compte%20pour%20structure%20non%20associative%20affiliée.pdf

QU'EST CE QUI SE PASSE ENSUITE ?



PASS SPORT

PASS SPORT



Le XX 2021

Monsieur et Madame DUPONT
18 rue de la Croix Nivert
78000 Versailles

Une nouvelle aide de l'Etat pour vos enfants – Le Pass'Sport !

Faire régulièrement du sport améliore le bien-être des enfants et des jeunes. C'est un facteur de réussite scolaire, d'intégration sociale et de qualité de vie. Pour favoriser cette pratique sportive, l'Etat a décidé de créer le « Pass'Sport », une aide financière de 50 euros pour tous les jeunes de 6 à 18 ans bénéficiaires en 2021 issus de familles modestes et pour les jeunes de 6 à 18 ans en situation de handicap..

Vous êtes ainsi éligible à ce soutien de 50 euros pour votre enfant Noémie DUPONT, afin de réduire ses frais d'inscription dans un club de sport !

Pour en bénéficier, aucune démarche à faire. Présentez simplement ce courrier et une preuve de l'identité de votre enfant (Carte nationale d'identité ou livret de famille), à l'association sportive partenaire de votre choix.

Pour vous aider à identifier un club sportif partenaire vous pouvez vous rendre sur le site www.sports.gouv.fr/pass-sport ou vous rapprocher de votre mairie. Si votre enfant n'est pas déjà adhérent d'un club, ou qu'il souhaite avoir au long de l'année une nouvelle activité en dehors de l'école, de nombreux clubs proposeront des séances gratuites de découverte lors de la rentrée scolaire.

La somme de 50 euros sera directement déduite du coût de l'inscription. Vous ne réglerez que l'éventuelle différence. Le Pass'Sport est valable pour une seule inscription par enfant.

Ce Pass'Sport est cumulable avec les autres aides similaires mises en place par les collectivités locales ou d'autres organismes. L'utilisation du Pass'Sport ne permet pas le rendu ou la conversion en monnaie.

Attestation - Pass'Sport

Votre enfant Noémie DUPONT (8 ans) peut bénéficier d'une réduction de 50 euros pour toute inscription à une activité sportive auprès d'une association sportive pour l'année 2021-2022.

L'utilisation du « Pass'Sport » est valable pour les inscriptions réalisées entre le 1^{er} juillet 2021 et le 31 octobre 2021.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous rendre sur le site du ministère en charge des Sports : www.sports.gouv.fr/pass-sport

Afin d'enregistrer au fil de l'eau les bénéficiaires du Pass'sport et demander le remboursement, cliquez sur "Demander une subvention"

AJOUTER UNE NOUVELLE ASSOCIATION OU ÉTABLISSEMENT À CE COMPTE

SUIVI DES DÉMARCHES ▾

Association :

N° RNA W44

N° SIREN

[Consulter/modifier les informations administratives](#) →

Demander une subvention

Saisir les comptes-rendus financiers

A PROPOS

[Présentation du service](#)
[Données personnelles](#)

OUVERTURE DES DONNEES

[DataAsso](#)
[Data.gouv.fr](#)
[Données ouvertes](#)

ASSISTANCE ET CONTACT

[Assistance](#)
[Contact](#)
[FAQ](#)

Version: 1.15.0

Besoin d'aide ?



Avez-vous vérifié et mis à jour les informations administratives de votre association et/ou de ses établissements ?

🔗 VOIR LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES DE MON ASSOCIATION

⚠️ Toute demande de subvention transmise sans avoir complété les informations administratives de l'association risque d'être rejetée car incomplète.

RECHERCHER UNE SUBVENTION

Recherche	<input type="text" value="pass'sport"/>
Niveau territorial	Régional x
Zone territoriale	Pays de la Loire x
Type instructeur ou financeur	Selectionnez un type instructeur ou financeur
Nom du dispositif	Pass'Sport x
Service instructeur ou financeur	Selectionnez un service instructeur ou un financeur

1) Pour retrouver le dossier de demande de subvention, vous pouvez :

- soit taper « pass'sport » dans le menu « Recherche »
- soit cliquer sur l'onglet « Pass'Sport » dans le menu déroulant « Nom du dispositif ».

2) Pensez à sélectionner la région des Pays de la Loire. Vous pouvez faire cela facilement en cliquant sur l'onglet « Régional » dans le menu déroulant « Niveau territorial », puis en choisissant la région des Pays de la Loire dans la « Zone territoriale ».

SÉLECTIONNER UNE SUBVENTION (1)

Vous sélectionnez le dossier suivant pour accéder au dépôt des demandes de remboursement

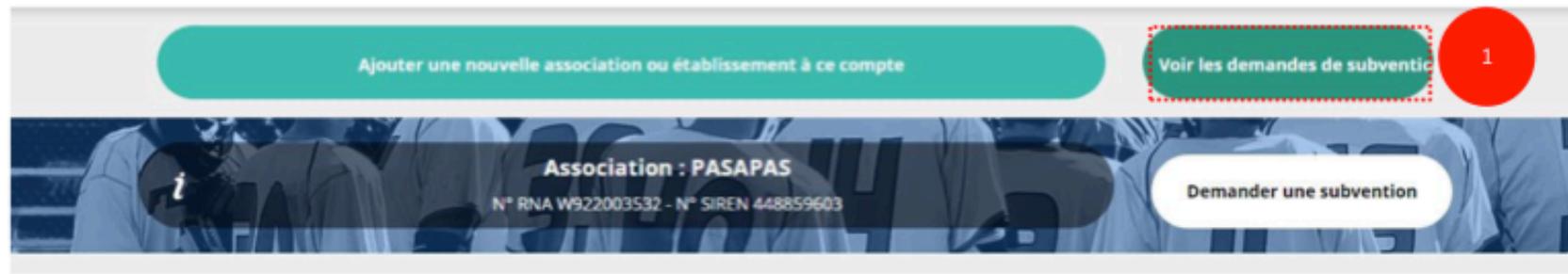
Besoin d'aide ?

Code	Libellé	Dispositif	Type	Financeur	Campagne	Couverture
	Remboursement Pass'Sport	Pass'Sport	Fonctionnement	Délégation régionale - Pays de la Loire (DRAJES)	2021	régional - Pays de la Loire

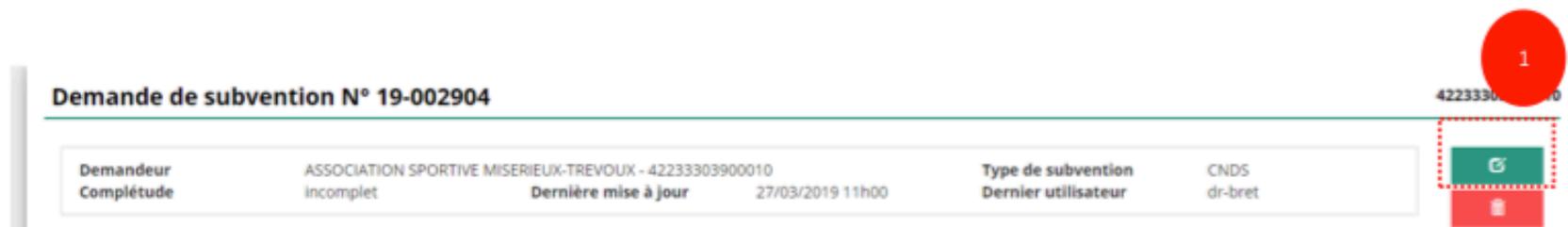


Pour retrouver mon dossier sur Compte Asso : p.22 sur le lien suivant :

https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/2021_guide_le_compte_asso_faire_une_demande_psf.pdf



1 Sur la page d'accueil du « Le Compte Asso », cliquez sur « Voir les demandes de subvention ».



La liste des dossiers créés apparaît.

1 Cliquez sur « Modifier ce dossier » pour terminer la saisie.

COMMENT ENTRER DANS LE COMPTE ASSO LES JEUNES INSCRITS BÉNÉFICIAIRE DU PASS'SPORT ?

Un tutoriel sera disponible à partir de la semaine prochaine !

Les premières informations :

- Il y'aura autant de saisies que de jeunes s'étant inscrit avec le Pass'Sport
- Il y'aura à reporter les informations sur le jeune : nom, prénom, âge, sexe

Les associations renseignent **au fur et à mesure** les informations concernant les jeunes sur la plateforme « Le Compte Asso ».



Ne pas transmettre la liste **avant le 13 octobre**



L'envoi unique de la liste complète pour remboursement s'effectue :

- Une première fois au 13 octobre

- une seconde fois à une date ultérieure qui vous sera communiquée

LES DATES À RETENIR

1^{er} juillet

- Lancement des inscriptions sur le Compte Asso pour prendre part au dispositif Pass'Sport

1^{er}
septembre

- Ouverture de l'enregistrement des Pass'Sport sur le Compte Asso par les clubs

1^{er} sept. à
fin nov.

- Dépôt, **au fur et à mesure**, des informations des jeunes éligibles au Pass'Sport sur le Compte Asso

13 octobre

- **Première transmission du dossier de subvention** pour remboursement

Novembre

- **Seconde transmission du dossier de subvention** pour remboursement, à une date qui vous sera précisée

LES QUESTIONS QUI REVIENNENT

- Quelles sont les dates du dispositif ?

Le Pass'Sport est applicable pour les licences/cotisations réglées entre le 1er juillet et le 30 novembre 2021.

- Le club doit-il démontrer qu'il est affilié à une fédération sportive agréée ?

Oui, dans les dernières étapes de création du Compte Asso simplifié, le club doit indiquer à quelle fédération il est affilié. Des contrôles seront effectués par la DRAJES.

- Le club a-t-il une démarche à faire pour être recensé dans le dispositif ?

Non si c'est un club affilié à une fédération sportive (il doit toutefois cocher la case « Structure volontaire au Pass'Sport » quand il crée son Compte Asso simplifié, mais c'est une manipulation purement technique). Si c'est un club non affilié (en QPV ou territoire « Cité éducative »), il devra cocher une case sur le Compte Asso signifiant son adhésion au dispositif Pass'Sport. La validation à l'éligibilité sera donnée par la DRAJES.

LES QUESTIONS QUI REVIENNENT



- Si un club réalise la réduction immédiate sur la licence/cotisation et qu'il est informé dans un second temps qu'il y a un doublon d'utilisation pour ce bénéficiaire, comment cela se passe-t-il pour le club qui a fait l'avance ?

Le club sera contacté par la DRAJES pour la mise en œuvre d'une solution adaptée.

- Si une famille éligible au Pass'Sport a déjà payé la licence/cotisation de son enfant mais qu'elle n'a pas encore reçu le courrier d'éligibilité, peut-elle tout de même bénéficier du dispositif ?

Si l'achat a eu lieu dans la période de mise en œuvre du dispositif (entre le 1er juillet et le 30 novembre), la famille peut contacter le club pour définir le meilleur moyen de bénéficier du Pass'Sport.

- Une famille arrive avec une copie d'écran, une photo de son courrier ou me propose de me l'envoyer par mail. Cela est-il suffisant pour le club ?

Non. Il est nécessaire pour chaque bénéficiaire de conserver le courrier original (ou la copie tamponnée et signée lorsque le courrier fait apparaître plusieurs enfants bénéficiaires) en version papier.

- La réduction de 50€ est-elle applicable à la cotisation et/ou à la licence ?

La réduction s'applique à la cotisation et la licence. Cela peut concerner la licence/cotisation pour l'année sportive 2021-2022 ou l'année civile 2022 par anticipation.

POUR TOUTES QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES

PASS SPORT

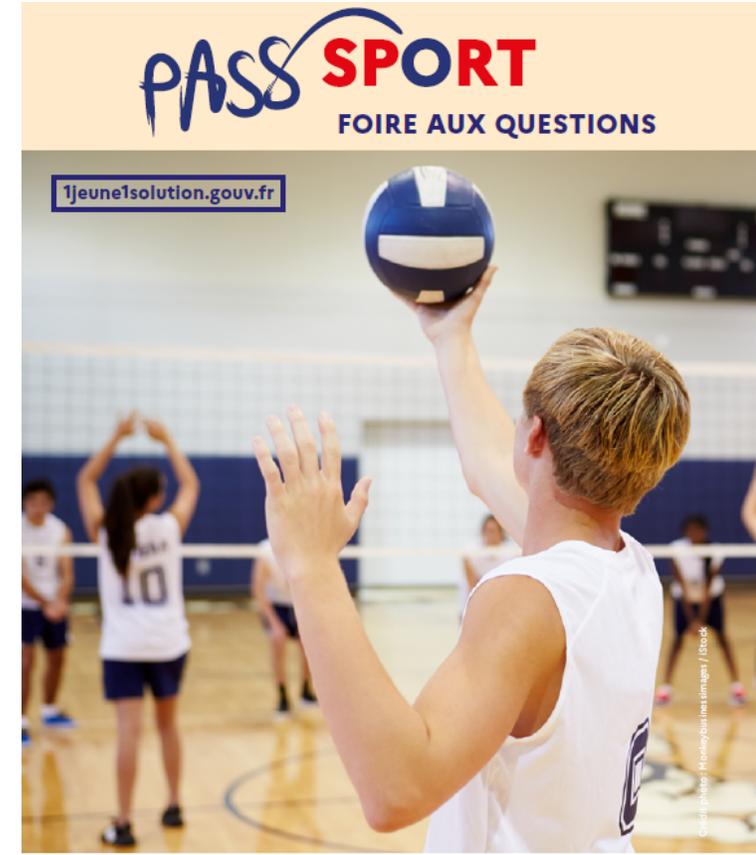


CDOS
LOIRE
ATLANTIQUE

Antoine LACOMBE
Référent Pass'Sport
CDOS 44

Tél : 02 40 58 61 29

Mail : pass.sport@cdos44.fr



<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/article/et-s-il-te-reste-des-questions>

POUR LA RELANCE DU SPORT EN LOIRE-ATLANTIQUE



Pour préparer votre rentrée sportive, rendez-vous sur



Partenaires institutionnels Sentez-Vous Sport



Pour préparer votre rentrée sportive, rendez-vous sur



Partenaires institutionnels Sentez-Vous Sport



Pour préparer votre rentrée sportive, rendez-vous sur



Partenaires institutionnels Sentez-Vous Sport



COUPON DÉCOUVERTE SPORT SENIOR



CDOS

**LOIRE
ATLANTIQUE**

TEMPS D'ÉCHANGE

PASS SPORT



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CDOS

**LOIRE
ATLANTIQUE**